

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1328

Artikel: Dans la feuille fédérale : constitutions cantonales, initiatives
«autoroutières» et quelques rebibes
Autor: Pahud, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Constitutions cantonales, initiatives «autoroutières» et quelques rebibes

La Feuille fédérale est une mine d'informations.

Du premier wagonnet 1998 nous avons extrait quelques pépites, qui peuvent même parfois se révéler amusantes.

DANS LA PREMIÈRE livraison de la *Feuille fédérale* de cette année nous apprenons entre autres que :

- Le Conseil fédéral propose aux Chambres d'accorder la garantie aux révisions de leur constitution aux cantons de Lucerne, d'Unterwald-le-Haut et de Vaud. Toute révision des constitutions cantonales doit en effet obtenir cette garantie fédérale.

Auparavant, à Lucerne, « les autorités et les agents de la fonction publique [étaient] élus pour quatre ans » et « nul ne [pouvait], sans avoir fait l'objet d'un jugement ou d'une décision disciplinaire [...], être démis de ses fonctions ». Le législateur est désormais libre, de conserver – ou non – un statut de fonctionnaire.

Plus d'obligation d'accepter une charge

La Constitution d'Unterwald-le-Haut ne comprendra plus l'obligation d'accepter, pour toute personne éligible, « la charge dont elle est investie par le peuple, par le Grand Conseil, par le Conseil d'État ou par le Conseil municipal ». Les personnes qui étaient âgées d'au moins soixante ans, les ecclésiastiques et les femmes n'étaient cependant pas soumises à cette obligation. Est de même abrogée la limite d'âge fixée à septante ans, au-delà de laquelle on n'était plus éligible et l'on devait quitter sa charge.

Parmi les modifications constitutionnelles du canton de Vaud, relevons l'abrogation de la limitation à deux membres du même district au Conseil d'État. Les Conseillers d'État « qui sont choisis hors du district de Lausanne [auront donc l'autorisation de] transporter leur domicile politique dans ce district ».

- Une initiative populaire fédérale a été lancée le 9 décembre 1997, qui demande « six voies pour l'autoroute A1 entre Genève et Lausanne ». Parmi les vingt auteurs de l'initiative, seul Monsieur Rolf Lehmann, de Tolochenaz, a son domicile desservi par l'autoroute. Monsieur Franco Maspoli, par exemple, habite à Lugano. De la même équipe, cette initiative pour une autoroute à six voies entre Zurich et Berne, et celle pour une deuxième galerie au

tunnel autoroutier du Saint-Gothard, qui constituerait ainsi une exception à la restriction du transit par route prévue par l'Initiative des Alpes.

Décidément productifs, nos « autoroutiers » ont lancé une initiative « pour la suppression du droit de recours des associations au plan fédéral », « à moins que celles-ci ne soient personnellement atteintes par la décision attaquée ». L'initiative pourrait empêcher... au hasard... les associations écologistes de s'opposer à des projets de béton ou de goudron.

- Impossible de résister, enfin, au plaisir de vous annoncer que « la commune municipale de Herdern, les communes locales de Herdern et Lanzenneunforn se réunissent et forment la commune politique de Herdern ». *cp*
Feuille fédérale, N° 1, 13 janvier 1998

Médias

DES MEMBRES DE l'association « Aide Mutuelle » lanceront au début de février un hebdomadaire nommé *Aujourd'hui*, pour défendre l'idée « qu'une société solidaire et fraternelle n'est pas une utopie ». Un numéro 0 vient d'être publié. Il existera une édition sur papier et une version électronique. Aide Mutuelle, case postale 664, 1211 Genève 4.

Le groupe Die Südostschweiz, de Coire, progressera encore en mars grâce à une collaboration avec trois quotidiens du Rheintal et du Liechtenstein. L'éditeur grison a trouvé des formules qui écartent l'intervention de la Commission fédérale de la concurrence et lui permettent d'arriver au cinquième tirage national: treize quotidiens des cantons des Grisons, de Glaris, de Schwytz, de St-Gall et du Liechtenstein représenteront un tirage total de 146 000 exemplaires.

Deux syndicats nationaux, le SIB et la FTMH, ainsi que le Parti socialiste du canton du Tessin, cherchent l'animateur du nouvel hebdomadaire de langue italienne qu'ils projettent. *cfp*